

amunés les plus engagées dans la lutte.

Nous marchions lentement, nous arrêtant à chaque pas. Les insurgés paraissaient craindre quelque surprise. Cependant, malgré la lenteur de la marche, M. de Commandaire éprouvait ou feignait d'éprouver de grandes difficultés à suivre la colonne. De Lorgues à Salernes, en ralentissant le pas et en s'arrêtant à chaque instant comme nous étions contraints de le faire, il nous fallait patienter plus de quatre heures par une nuit humide et froide. Pour un homme atteint de la goutte, c'était une perspective intolérable. M. de Commandaire fit des observations qui furent mal accueillies. Il insista et l'on en vint déjà aux menaces. Je n'insistai pas trop pour lui offrir mon bras, parce que je pensais que, s'il finissait par obtenir d'être transporté sur une voiture ou une charrette, comme il le demandait, il lui serait peut-être facile de s'esquiver. C'est ce qui arriva. En effet, vaincus par ses réclamations, on lui permit de rester en arrière, et nous apprîmes depuis avec joie, même avant notre délivrance, que, grâce à l'intervention d'un généreux habitant de St-Tropez, il s'était évadé, non sans avoir essuyé quelques coups et mauvais traitements, et il parvint à regagner dans la nuit la ville de Lorgues, la goutte ayant eu assez d'esprit pour le quitter à temps et le réserver ainsi pour ses concitoyens, à la sécurité desquels il fut appelé à veiller par M. le préfet. Nommé commandant militaire de sa commune, il remplît encore ses fonctions, au moment où nous écrivions, avec autant de dévouement que d'activité.

Quelques autres prisonniers avaient à souffrir d'une marche longue et pénible, après une journée d'émotions si vives et si poignantes, mais ils bravaient noblement ces fatigues et quelque chose de pire, les observations et les commentaires de l'escorte qui ne ménageaient pas toujours ses termes.

Il en était ainsi de l'honorable M. de Combaud, notre chef et notre exemple à tous, le bienfaiteur des pauvres, la providence des travailleurs de sa commune, l'homme si agréable de manières et si simple dans ses goûts, mais peu habitué à une marche forcée. Quand il essayait la sueur de son front, il avait à subir de la part de quelques énergumènes de l'escorte des remarques du genre de celles-ci :

Se fouïé, suzarié ben maï,

(S'il avait à piocher la terre, il suerait bien davantage).

Un autre disait en montrant notre jeune parent, Emile Perrymond, d'une assez belle stature :

Iou mi chargi doou plus grand.

(Je me charge du plus grand),

Et un autre ajoutait :

Et iou doou plus gros.

(Et moi du plus gros).

Telles étaient les aménités de quelques-uns de nos gardiens et si elles n'étaient pas du goût de tous, elles étaient de nature à faire taire les inspirations meilleures des autres.

D'ailleurs, si nous indiquions ces quelques traits de mœurs, ce n'est point pour attirer de plus grands châtiments sur la tête des coupables, car il nous serait impossible de reconnaître les auteurs de ces propos, mais nous tenons à faire apprécier toutes les conséquences déplorables des guerres civiles.

En effet, nous étions gardés par des gens qui ne nous connaissaient

point et qui se vengeaient aveuglément sur nous de quelques froissements d'amour-propre que d'autres porteurs de redingotes leur avaient peut-être fait subir.

Car enfin, que leur avions-nous fait et qui étions-nous ?

M. le maire Courdouan et son frère, M. le juge de paix, hommes essentiellement conciliants et modérés dans leurs opinions, n'avaient jamais eu d'autre pensée que d'éloigner toute tentative de collision sanglante. Ils n'avaient vu dans les insurgés que des hommes affamés qu'ils avaient cru apaiser en leur fournissant des aliments.

En fait d'opinions, les prisonniers de Lorgues, hommes de progrès et sans préjugés, n'étaient coupables que d'avoir placé le salut du pays et le repos de la cité au-dessus de leurs intérêts particuliers et de leurs sympathies intimes.

Mais aux yeux des porteurs de vestes nous étions des porteurs de redingotes, c'est-à-dire des saugrues du peuple, des vampires du pauvre, des exploités de la misère.

Aussi, quand la conversation s'engageait entre nos gardiens et nous, ceux de nos interlocuteurs qui étaient de bonne foi paraissaient très surpris de notre langage et de nos sentiments tous différents des idées qu'ils nous supposaient. Quelques-uns d'entre eux attribuaient sans doute à la peur et à une pensée de ménagements envers eux, de qui nous dépendions en ce moment, ce langage libéral et ces sentiments de bienveillance, qui n'étaient pourtant qu'une suite naturelle de nos habitudes.

Quoi qu'il en soit, vu les émotions de la journée et la longueur du trajet, les causeries ne furent pas d'abord très animées entre nous.

En traversant le bois de la Maure, avant d'atteindre la hauteur de la ferme-école de Saigues (nous avions avec nous le directeur, M. Charles de Gasquet, accompagné de son frère Jules), notre escorte redoubla de précautions, craignant une embuscade de gens postés pour nous délivrer. La bande fit halte pour se prémunir contre une alerte, et des insurgés s'éparpillèrent des deux côtés de la route pour sonder le bois dans tous les sens, tandis que d'autres abaissaient leurs armes et portaient leurs mains vers la détente des fusils, ainsi qu'ils avaient soin de le faire, d'ailleurs, pour les moindres circonstances.

Nous n'étions point enchaînés, il est vrai, nous nous plaisions à le reconnaître, mais c'était une concession de pure forme ; nous aurions préféré avoir des menottes et nous sentir à la disposition de troupes plus régulières et mieux disciplinées ; car à la moindre alerte, à la moindre panique, notre vie dépendait d'un simple malentendu ou de l'emportement du premier venu.

Le bois de la Maure était sombre, mais la lune était si belle !

Saigues était bien proche ; le cœur de M. Charles de Gasquet et celui de son frère devaient tressaillir d'une impatience bien naturelle et bien légitime, mais les rangs de nos gardiens étaient si pressés et leurs armes si près de nos poitrines !

Un génie-sauveur veillait peut-être à quelques pas, dans l'épaisseur des pins et des genévriers, dont la brise nocturne nous apportait les pénétetrantes senteurs.

Qui sait ? Un noble jeune homme suivant à la piste les douloureuses étapes d'un père infortuné, épiant peut-être dans l'ombre une occasion favorable.....

Mais le génie du mal veillait aussi et gardait sa proie avec un achar-

nement tel, qu'une tentative de salut pouvait devenir pour nous une occasion de massacre.

Quoi qu'il en soit, rien ne vint troubler la paix de la nature qui souriait toujours, dans sa mélancolique sérénité, au milieu de nos angoisses.

Dans notre affreuse situation, ce calme de la nature semblait une ironie, et l'espérance nous apparaissait comme le plus cruel des dangers.

Le bois de la Maure fut franchi sans incident et sans encombre, et, après une marche encore bien longue dans un chemin plus découvert, marche souvent retardée et interrompue par des estafettes soulevant parfois des murmures d'impatience et de mécontentement, la bande armée atteignit enfin, vers les onze heures du soir, le village de Salernes.

H. MAQUAN.

(La suite au prochain numéro).

Les familles Gal, Sivieude, Poitevin et Daumas, ont la douleur de faire part à leurs amis de la mort de M. Jean-Baptiste-Joseph-Etienne Gal, ancien receveur de l'octroi du port de Marseille, leur père, grand-père, oncle et beau-frère, décédé le 24 décembre, à Aix, rue Porte-St-Louis, 17.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES FAMILLES NOBLES, suivie de la *Biographie des hommes d'Etat, de tous les Membres des Chambres de Paris, des députés, des Assemblées législatives, des Magistrats, des autres fonctionnaires et des hommes de guerre, de science et d'art, va être considérablement augmentée.* — Six volumes de la grande édition sont actuellement en vente au prix de 20 fr. par volume broché ; 30 fr. relié et doré ; les six pris ensemble, 100 fr. brochés ; 150 fr. reliés et dorés. Les mandats s'adressent au secrétaire des archives historiques, rue Richelieu, 85, à Paris. — Tous les articles, dans cette grande publication historique, sont appuyés de preuves et d'autorités. — On peut obtenir dans cette administration l'histoire séparée de chaque famille et la biographie de chaque personne, ou des copies de tout ce qui se trouve à chaque nom, dans les anciens documents et les publications de toutes les époques. — Ces copies sont d'une très grande utilité pour ceux qui veulent avoir tout ce qui peut être recueilli à leurs noms, et aux noms d'autres familles ; elles se fournissent sur toutes demandes : le prix en est fixé sur l'étendue. — Les personnes qui n'ont pas encore adressé de communications pour les nouveaux articles qui se publient à leurs noms, ou pour les additions à faire à ceux déjà publiés, peuvent en adresser pour les autres volumes qui sont sous presse. — L'affranchissement est indispensable.

Il est inutile de faire l'éloge des verres de M. Mayer. La réputation européenne de ce célèbre oculiste-opticien est une recommandation qui parle assez haut en faveur de ses produits supérieurs sous tous les rapports. (Voir aux annonces)

Maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.
On lit dans la *Revue Médicale*, du 15 mai 1851 : — « Ces maladies sont guéries par un moyen qui est simple, sans inconvénient, et que les médecins conseillent avec d'autant plus de confiance qu'il a reçu l'approbation de l'Académie de Médecine. Nous voulons parler de la poudre et des pastilles de *Charbon Végétal Médicinal* du docteur Belloc. »
Dépositaires : à Aix, Garcin, pharmacien ; Arles, Jouve, pharmacien ; Aubagne, Ménard, pharmacien.

LOTÉRIE TOULOUSAINE accordée par le gouvernement, à la ville de Toulouse. 1,250,000 BILLETS à UN FRANC. Un gros lot de 500 mille francs valeur intrinsèque, 4 lots de 25,000 fr. chacun, 4 de 5,000 et 10 2,000 (valeur intrinsèque), 300 lots d'une valeur d'achat de 1,000 à 100 fr.
Cette Loterie, dont le but est l'achèvement de l'Église Saint-Aubin, est sous la haute direction d'une commission nommée par le conseil municipal en assemblée générale.
S'adresser franco, à Toulouse, à M. G. de LESPINASSE, Directeur, rue Saint-Rome, 44.

ANNONCES JUDICIAIRES, COMMERCIALES, PARTICULIÈRES ET AVIS DIVERS.

Étude de M^e HEIRIEIS, avoué, rue des Épinaux, 9.

A VENDRE PAR LICITATION UN VASTE DOMAINE DIT LA TERRE DE FOS,

Situé dans la commune de Fos, arrondissement d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, à 45 kilomètre de Marseille.

MISE A PRIX : 600,000 FRANCS.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Aix, le deux juillet mil huit cent cinquante-un, il sera procédé le VINGT JANVIER mil huit cent cinquante-deux, jour de MARDI, à huit heures précises du matin, à l'audience des criées dudit tribunal, et devant M. Poiroux, président, à cet effet délégué, à la vente par licitation.
D'une belle et immense propriété, située dans la commune de Fos, canton d'Istres, arrondissement d'Aix, département des Bouches-du-Rhône. — Elle est à quarante-cinq kilomètres de Marseille ; le trajet se fait en deux heures et demie, moitié par le chemin de fer d'Avignon à Marseille, moitié par une belle route départementale. — Elle n'est éloignée du port de Bouc que de cinq kilomètres.
Sa contenance est de seize cents hecta-

res, qui se divisent ainsi quant aux produits. Deux cent cinq hectares en terres pour céréales, garances, légumes ; quarante hectares en prairies naturelles et artificielles ; trois hectares en jardinage ; un hectare en vignes ; un hectare en pépinière ; mil cent cinquante hectares en pâturages, lesquels donnent annuellement un produit considérable en litières. Elle renferme dix corps de Ferme, une maison de maître meublée, et un cheptel dont la valeur dépasse trente mille fr. Elle fournit exclusivement la litière qui se consomme dans un rayon de cinquante kilomètres dans lequel se trouvent Marseille et trente grandes communes. La chasse y est des plus abondantes. Elle est plantée de cent mille arbres, irriers, peupliers d'Italie, frênes, saules, le tout d'une belle venue.
Elle confronte dans son ensemble, au

nord, le coussou de la Fossette, appartenant à M. de Forbin, la terre de Rey, appartenant à M. d'Allen, la Feuillanne, à M. de Pommerol, le Fenouillère, à M. d'Allea, et le coussou de Guignonnet, actuellement litigieux entre la commune de Fos et les sieurs Seguin et Michel ; du levant, divers particuliers ; du midi, le canal de navigation d'Arles au port de Bouc ; et du couchant, la commune d'Arles. Le canal de navigation dont il vient d'être parlé, la longe sur une longueur de plus de huit kilomètres, et les vendeurs ont la faculté d'établir trois gares.
Cette propriété d'un sol d'alluvion est susceptible d'un très grand développement pour les cultures ; les mille cent cinquante hectares de pâturages, peuvent être immédiatement convertis en terres labourables du prix de deux mille francs l'hectare, moyennant une dépense de deux

cents francs chaque. Tous ces terrains sont propres à la culture du riz.

Dans la vente sera compris un Canal d'arrosage, dit de Fos, lequel porte au moulin d'eau ou soit environ un quart de mètre cube, provenant du canal de Boisgeline. — Ce canal sert à l'irrigation du domaine et encore à l'irrigation du terroir de la commune de Fos, moyennant une redevance que paient les propriétaires qui veulent arroser.

Sera également compris dans la vente l'Étang, dit du Galéjon, lequel communie avec la mer et contient une bourdigue ou pêcherie d'une exploitation très avantageuse.

Ce domaine est possédé indivisément par : 1^o M. Camille Seguin, ingénieur civil, domicilié à Annonay ; 2^o M. Paul Seguin, ingénieur civil, domicilié à Paris ; 3^o M. Charles Seguin, ingénieur civil, domicilié à Paris ; 4^o M. Adolphe Michel, ingénieur civil, domicilié aux Martigues. — La vente par licitation en est poursuivie à la requête de ce dernier, contre les trois premiers.

Aux termes du jugement précité, la propriété de Fos sera d'abord exposée en vente en dix lots séparés, sur les mises à prix qui vont être indiquées ci-dessous ; l'ensemble du Domaine sera ensuite mis de nouveau aux enchères sur une mise à prix formée du total des adjudications partielles ou des mises à prix partielles, pour le cas où tous les lots n'auraient pas été adjugés. — Il est annoncé que les adjudications partielles ne tiendront que dans le cas où tous les lots ayant été adjugés, la mise à prix totale ne sera point couverte.

1^o LOT. — Ferme de Guigues.
Ce lot, situé à l'extrémité levant du domaine, est le plus rapproché du village de Fos. Il comprend cent cinquante hectares nonante-quatre ares nonante-quatre centiares, dont vingt-huit hectares nonante-deux ares sept centiares en terres cultivées, et cent vingt-deux hectares deux

ares trente-sept centiares en prés palustres. Il confronte du nord le coussou de Guignonnet et la commune de Fos, carraire entre deux ; du levant divers particuliers, roubine de la ville entre-deux et le terroir communal, fossé entre-deux ; du midi le canal d'Arles au port de Bouc, et du couchant le deuxième fossé d'écoulement au couchant de l'angle que forme la carraire et une ligne en prolongement dudit fossé jusqu'à la rencontre du canal d'Arles à Bouc.

Il contient un corps de ferme, une bergerie et une fontaine.
La mise à prix est de quarante-six mille soixante-huit francs dix-neuf centimes, et ci..... 46,068 f 19 c.

2^o LOT. — Ferme de la Sonde.
Ce lot comprend nonante-un hectares vingt-deux ares septante-cinq centiares, dont vingt-sept hectares six ares quatre treize centiares en terres cultivées, et soixante-quatre hectares quinze ares nonante-cinq centiares en prés palustres. Il confronte du nord le coussou de Guignonnet, grande carraire entre-deux ; du levant la ferme de Guigues, du midi le canal d'Arles au port de Bouc, et du couchant le quatrième fossé d'écoulement au couchant du bâtiment de ferme et une ligne en prolongement dudit fossé, du côté du nord jusqu'à la grande carraire et du côté du midi jusqu'au canal d'Arles.
Il renferme un corps de ferme.
La mise à prix est de trente-six mille six cent

cinquante-quatre francs quatre-vingt-dix-huit centimes, et ci... 36,654 f. 98 c.

3^e LOT. — Ferme de la Cabanette.

Ce lot contient cent trente hectares nonante-un ares cinquante-deux centiares, dont vingt-deux hectares quarante-cinq ares cinquante-quatre centiares en terres cultivées, et cent huit hectares quarante-cinq ares nonante-huit centiares en prés palustres. Il confronte du nord le coussou de Guignonnet et le coussou de la Fenouillère, appartenant à M. d'Allen, grande carrière entre-deux; du levant la ferme de la Sonde; du midi le canal d'Arles au port de Bouc; du couchant le fossé d'écoulement aboutissant à l'angle formé par la grande carrière, vis-à-vis le Sémaphore, jusqu'à son issue dans le fossé de Moyenne-Section et de ce dernier point une ligne parallèle au canal de Grande-Section de la Cabanette jusqu'à sa rencontre avec le canal d'Arles au port de Bouc.

Il contient un corps de ferme.

Sa mise à prix est de quarante-quatre mille neuf cent quarante-trois francs cinq centimes, et ci... 44,943 f. 05 c.

4^e LOT. — Ferme de Borne.

Sa contenance est de deux cent quatorze hectares soixante-cinq ares dix-sept centiares, dont trente-deux hectares quarante-sept ares vingt-deux centiares en terres cultivées, et cent quatre-vingt-trois hectares dix-sept ares nonante-cinq centiares en prés palustres. Il confronte du nord le coussou de la Fenouillère et celui de la Feuillanne, fossé entre-deux; du levant la ferme de la Cabanette; du midi le canal d'Arles au port de Bouc et le canal à Grande-Section de la Pissarote à la Martellière; du couchant le fossé d'écoulement, qui est au levant de la Cabane dite de l'Espagnol, aboutissant à l'angle que forme la grande carrière, ayant son issue dans le fossé de Moyenne-Section et une ligne partant de ce point en prolongement dudit fossé jusqu'à sa rencontre avec le canal à Grande-Section de la Pissarote à la Martellière.

Ce lot a un corps de ferme situé à l'extrémité nord.

Sa mise à prix est de quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-cinq francs trente-sept centimes, et ci... 91,485 f. 37 c.

5^e LOT. — Clos de l'Hauteur de la Limace.

Sa contenance est de deux cent vingt-quatre hectares cinquante-deux ares septante-sept centiares en prés palustres. Il confronte du nord, le canal à Grande-Section de la Pissarote à la Martellière; du levant, le canal à Grande-Section de la Martellière; du midi, le canal d'Arles à Bouc; du couchant, le canal à Grande-Section de la Pêcherie et une ligne perpendiculaire au canal d'Arles, prolongée jusqu'à sa rencontre avec le canal de la Pêcherie, et laissant en dehors deux hectares affectés au service de la pêcherie ou étang du Galejon.

Sa mise à prix est de soixante-huit mille deux cent cinquante francs huit centimes, et ci... 68,258 f. 08 c.

6^e LOT. — Ferme de l'Audience.

Ce lot a une contenance

de deux cent cinquante hectares cinquante-quatre ares quatre-vingt-deux centiares, dont quatre-vingt-deux hectares soixante-neuf ares neuf centiares en terres cultivées, et cent soixante-sept hectares quatre-vingt-cinq ares septante-cinq centiares en prés palustres. Il confronte du nord, le coussou de la Feuillanne et celui de la terre de Rey, grande carrière entre-deux; du levant, la ferme de la Borne et le canal à Grande-Section de la Pêcherie; du midi, le canal à Grande-Section de la Pissarote à la Martellière et l'étang de Galejon; du couchant, le canal à Grande-Section des Saules, le canal d'écoulement qui a son issue vis-à-vis et une ligne en prolongement de ce fossé jusqu'à sa rencontre avec la grande carrière.

Ce lot qui renferme la maison de maître meublée et des bâtiments de ferme considérables, comprend aussi la manade des chevaux Camargues.

La mise à prix est de cent soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept francs cinquante centimes, et ci... 162,997 f. 50 c.

7^e LOT. — Ferme de la terre de Rey.

Sa contenance est de cent soixante-trois hectares soixante-neuf ares quarante-huit centiares, dont trente-trois hectares vingt-neuf ares dix centiares en terres cultivées, et cent trente hectares quarante ares trente-huit centiares en prés palustres. Il confronte du nord, le coussou de la terre de Rey et celui de la Fosse, grande carrière entre-deux; du levant, la ferme de l'Audience; du midi l'étang de Galejon; et du couchant, le troisième fossé d'écoulement, au couchant des bâtiments de la ferme jusqu'à sa rencontre avec le canal à Grande-Section de la Pissarote à la Martellière et une ligne parallèle au canal à Grande-Section des Saules, en partant de l'angle que forme le canal à Grande-Section de la Pissarote à la Martellière, en face des bâtiments de ferme jusqu'à sa rencontre avec l'étang du Galejon.

Il contient un corps de ferme.

Sa mise à prix est de cinquante-deux mille cent quatre-vingt-quatorze francs six centimes, et ci... 52,194 f. 06 c.

8^e LOT. — Ferme de la Pissarote.

Sa contenance est de cent vingt-sept hectares quarante-neuf ares quatre-vingt-cinq centiares, dont vingt-un hectares quatre-vingt-cinq ares en terres cultivées, et cent six hectares trente-neuf ares quatre-vingt-dix centiares en prés palustres. Il confronte du nord, le coussou de la Fosse, grande carrière entre-deux; du levant, la ferme de la terre de Rey; du midi, l'étang de Galejon; du couchant, la commune d'Arles, fossé entre-deux sur une grande partie.

Il contient un corps de ferme.

Sa mise à prix est de trente-sept mille quatre cent six francs soixante dix-neuf centimes, et ci... 37,406 f. 79 c.

9^e LOT. — Etang et Pêcherie de Galejon.

Ce lot a une surface de deux cent quatorze hectares septante-six ares trente-trois centiares. Il confronte du nord, les fermes de l'Audience, de la terre de Rey, de la Pissarote et du clos de l'Hauteur de la Limace; du midi le canal d'Arles au port de Bouc et le coussou de Lansac; du couchant la

commune d'Arles et divers particuliers.

Ce lot renferme une bottigie ou pêcherie d'une exploitation très avantageuse. Dans la partie levant se trouvent deux hectares de terrains qui en dépendent et qui avoisinent le 5^e lot.

Sa mise à prix est de vingt mille francs, et ci... 20,000 f.

10^e LOT. — Canal d'Arrosage de Fos.

Ce canal porte un moulan d'eau ou soit un quarry de mètre cube d'eau, dérivé du canal de Boisgehin, il est destiné à l'irrigation du terroir de Fos, moyennant une redevance que sont tenus de payer les propriétaires qui veulent arroser. Il sert aussi à l'irrigation du domaine de Fos, et, à cet effet, il a été établi deux dérivations qui conduisent les eaux à la ferme de l'Audience et à celle de Guignonnet.

La mise à prix est de quarante mille francs et ci... 40,000 f.

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e Gustave HEIRIEIS, avoué près le tribunal civil d'Aix, rue des Épi-naux, n^o 9, occupant pour le sieur Adolphe Michel, poursuivant; à M^e Jacques DAUPHIN, avoué près le même tribunal, rue de la Mule-Noire, n^o 12, occupant pour les sieurs Segnin, colicant; ou encore, à Paris, aux sieurs SEGUIN frères, demeurant rue Louis-le-Grand, n^o 3; à Annonay, au sieur Camille SEGUIN; aux Martigues, au sieur Adolphe MICHEL, fils.

G. HEIRIEIS, Avoué du poursuivant.

Dûment enregistré à Aix, par M. LEYDIER, receveur.

Etude de M^e J. DAUPHIN, avoué, rue de la Mule-Noire, 12.

PURGE d'hypothèques légales.

163. — Par procès-verbal d'enchères en date du trente novembre mil huit cent cinquante-un, dressé par Me Baret, notaire à Gardanne, enregistré, le sieur François-Fortuné Vaussan, boucher, domicilié à Gardanne, a été déclaré adjudicataire au prix de cinq mille francs, d'une bastide et son tènement de terre et vignes, avec aire, appartenant au sieur Jean-Joseph Achard, dit Clair, propriétaire, domicilié à Gardanne. — Cette bastide située sur le territoire dudit Gardanne, quartier de la Bonde, de la contenance de cent vingt-cinq ares, est plus amplement confrontée et désignée dans le susdit acte.

Du dix-huit décembre mil huit cent cinquante-un, dépôt au greffe du tribunal civil d'Aix, d'une expédition et d'un extrait analytique du susdit procès-verbal d'enchères.

Du vingt-sept décembre, même mois, signification dudit acte de dépôt à M. le procureur de la République près le susdit tribunal, par Marillier, huissier à Aix, avec la déclaration prescrite par l'avis du conseil d'état du 9 mai 1807.

Insertion conforme audit avis.

Signé: J. DAUPHIN.

Etude de M^e DAVIN, avoué, place des Prêcheurs, 10.

PURGE d'hypothèques légales.

164. — Par acte du vingt-sept novembre mil huit cent cinquante-un, notaire Garcin, à Bouc, M. Auguste-César-Boniface Baret, notaire à Gardanne, y domicilié et demeurant, a acquis au prix de cent cinquante francs du sieur Louis Troin, dit Bergemond, cultivateur, domicilié et demeurant à Gardanne, une propriété rurale en terre et colline, située au terroir de Gardanne, quartier de Notre-Dame.

Une expédition et un extrait analytique dudit acte de vente ont été déposés, le dix-sept décembre courant, au greffe du tribunal civil d'Aix; le vingt-quatre du même mois, signification dudit procès-verbal de dépôt à M. le procureur de la République près ledit tribunal, avec la déclaration prescrite par l'avis du conseil d'état du 9 mai 1807.

Insertion au présent journal conforme audit avis.

DAVIN, avoué.

Etude de M^e DAVIN, avoué, place des Prêcheurs, 10.

PURGE d'hypothèques légales.

165. — Par acte du premier décembre mil huit cent cinquante-un, notaire

Gavot, à Marseille, le sieur Jacques-François-Joseph Cadenel, propriétaire-cultivateur, domicilié aux Pennes, à acquis, au prix quatre mille francs, de dame Anne-Marie-Louise Silvain, veuve du sieur Jean Pelletier, vivant commis, elle sans profession, domiciliée à Marseille, une propriété rurale, située dans le terroir de ladite commune des Pennes, quartier des Grands-Cadeneaux, consistant en terres semables, vignes, oliviers et arbres fruitiers, y ayant un grand corps de bâtiment divisé en trois parties; le tout d'une contenance de cent quarante ares.

Une expédition et un extrait analytique dudit acte de vente ont été déposés, le dix-huit décembre courant, au greffe du tribunal civil d'Aix. Le vingt-quatre du même mois, signification dudit procès-verbal de dépôt à M. le procureur de la République près ledit tribunal, avec la déclaration prescrite par l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Insertion au présent journal, conforme audit avis.

DAVIN, avoué.

Etude de M^e ROMAN, Avoué, rue des Quatre-Dauphins, 15.

PURGE d'hypothèques légales.

166. — Par acte du dix décembre mil huit cent cinquante-un, notaire Floret, à Marseille, Joseph Lafon, marchand-ferrant, domicilié à Marseille, a acquis, au prix de 6000 francs, de Jean-Justin Ardisson, commis, demeurant audit Marseille, une propriété rurale, située au terroir de Septème, quartier de la Bedouille, partie semable, partie complantée en vignes, oliviers et arbres fruitiers, sur laquelle se trouvent un bâtiment de maître et un logement de méger; confrontée et plus amplement désignée dans l'acte de vente.

Une expédition de cet acte a été déposée au greffe du tribunal civil d'Aix le dix-huit du courant, et un extrait d'icelui a été affiché le même jour dans son auditoire. Le procès-verbal de dépôt et d'affiche a été signifié aux parties intéressées connues et à M. le procureur de la République près ledit tribunal, avec la déclaration prescrite par l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept, en conformité duquel a lieu la présente insertion.

ROMAN, avoué.

ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS D'AI (B.-du-R.).

AVIS

Le LUNDI, VINGT-NEUF décembre mil huit cent cinquante-un, à UNE heure après-midi, en séance du conseil des dépenses de l'école

Avec Approbation de M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR et autorisation spéciale de l'AUTORITÉ MUNICIPALE.

M. BOLLE-LASSALLE, ADMINISTRATEUR, 14 bis, Boulevard-Poissonnière.

LOTÉRIE NATIONALE DE BIENFAISANCE

DE **SIX CENT MILLE FRANCS**

AU PROFIT DES CAISSES DE SECOURS DES ASSOCIATIONS DES LETTRÉS ET DES ARTS. SOUS LA SURVEILLANCE DE L'AUTORITÉ MUNICIPALE DE PARIS.

La seule qui donne avec chaque Billet : une belle Prime en Estampe ou Musée, valant souvent plus que le prix du billet.

BILLETS SIMPLES DE 1 FRANC. — BILLETS DE SÉRIE DE 5 FRANCS. Il est délivré avec chaque Billet de 1 fr. ou Billet de Série de 5 fr., une Prime Gravures, Lithographies ou morceaux de musique.

Un Billet de Série de 5 francs peut gagner SIX fois dans les lots suivants.

Un magnifique service d'argenterie d'Odiot, composé de soixante à quatre-vingts pièces, pesant 50,000 fr. d'argent à fondre, ayant coûté.	70,000 fr.
Un splendide service de thé en vermeil, sortant de la maison Odiot, acheté.	10,400 fr.
Une parure en brillants, de la maison Alphen, achetée.	5,000
Un piano d'Erard, ayant coûté.	3,000
Une bibliothèque de livres choisis, ayant coûté.	3,000
Une pendule et deux candélabres, par Feuchère, sortant des ateliers de MM. Wittoz et compagnie, ayant coûté.	2,050
Un cache-miroir des Indes, de la maison Delille, ayant coûté.	2,000
Un tableau peint par M. Rouget, ayant coûté.	2,000
Une bibliothèque d'ouvrages d'auteurs dramatiques, ayant coûté.	2,000
Une pendule, coupes et flambeaux, d'après l'antique, sortant des ateliers de MM. Wittoz et compagnie, ayant coûté.	850
Un orgue de M. Alexandre, ayant coûté.	800
Douze couverts d'argent, ayant coûté.	600
Un cache-miroir français, de la maison Ternaux, ayant coûté.	500
Un bracelet, de la maison Collet, bijoutier, ayant coûté.	500
Un bracelet, de la maison Collet, bijoutier, ayant coûté.	400
Une robe de velours, de la maison Delille, ayant coûté.	240
Une montre de femme, de Bréguet, ayant coûté.	300
Une robe de soie brochée, de la maison Delille, ayant coûté.	150
Une montre d'homme, ayant coûté.	150

Et divers autres Lots consistant en tableaux, dessins, aquarelles, gravures, objets d'art de toute nature ayant coûté de 10 f. à 1,000 fr., et formant ensemble 1,018 Lots.

LE BILLET DE 1 FRANC CONCOURT AU GAIN DE TOUTES LES LOTS, LE GROS LOT EXCEPTÉ. AVEC DEUX BILLETS DE 5 FRANCS ON PEUT GAGNER 100,700 FRANCS.

Cette Loterie est non seulement une œuvre de philanthropie, c'est aussi un acte d'intelligence. Son plus grand mérite sera, après avoir assuré à l'indigent un allègement efficace, d'avoir donné naissance à des œuvres d'une haute valeur, qui n'existaient pas sans la réalisation de cette généreuse idée.

Aussi, jamais argent n'aura été mieux placé. Les souscripteurs ont la chance de gagner des objets d'art d'un haut prix, et trois lots d'une valeur matérielle considérable. Nous avons donc tout lieu de croire au succès de cette spéculation bienfaisante si intelligemment protégée par le Ministre de l'Intérieur et l'Autorité Municipale.

Le Siège de la Société est BOULEVARD-POISSONNIÈRE, 14, bis.

Toute demande et envoi d'argent devront y être adressés franco à M. BOLLE-LASSALLE, Agent-Général.

On trouvera également des Billets cités Tréviso, 14, et chez M. Aubin, lib. à Aix et à Arl.

nationale d'arts et métiers, il sera procédé sur soumissions cachetées, écrites sur papier timbré, à l'adjudication de fournitures du pain de première qualité, dans la forme dite pain marseillais, viande et charcuterie, huile à brûler et à manger, charbon de terre pour forge, coke et charbon de pierre, nécessaires à la consommation de l'école pendant un an, qui commencera le premier janvier et finira, le trente-un décembre mil huit cent cinquante-deux.

S'adresser au bureau de Monsieur l'agent comptable de l'école, pour prendre connaissance des cahiers des charges.

AVIS AU PUBLIC.

La malveillance avait répandu le bruit que le service des CONDUCTEURS RÉUNIS d'Aix à Marseille et retour, avait été interrompu, nous sommes autorisés à démentir ces bruits. — Ce service continue comme par le pas 6. — Bureau à Aix, sur le Cours, numéro 29.

DÉPARTS : 9 heures du matin et à 1 heure après-midi, d'Aix à Marseille; — 8 heures du matin, et à 3 heures du soir, de Marseille à Aix. — Même bureau : d'Aix à Pertuis, la Tour-d'Aigues, Grand-Bois, la Bastide-de-Jourdan, Raillanne et Manosque, partant tous les jours, à deux heures après-midi. — Voitures commodes et solides.

A VENDRE CHEVAL et CABRIOLET

— S'adresser place de l'Archevêché, 26.

ÉTRENNES 30,000 FRANCS

DE 30,000 FRANCS

A qui prouvera que l'EAU DE LOB PERFECTIONNÉE ne fait pas RÉPOUSSER et ÉPAISSIR les Cheveux sur des têtes chauves et des plus âgés. Un flacon d'EAU DE LOB de 5 fr. ou de 10 fr. suffit pour RÉGÉNÉRER le cheveu et en ARRÊTER la chute. En traitant à forfait, on paie après succès. S'adr. à moi LÉOPOLD LOB, chimiste, rue Saint-Honoré, 281, à Paris. On expédie. (Aff. anchir).

SIROP D'IODURE D'AMIDON

Un des emplois les plus heureux qu'en ait fait le D^r QUESNEVILLE, est sa substitution à l'huile de foie de morue. Ce Sirop est conseillé aux personnes qui craignent d'être atteintes de la poitrine ou qui même ont le germe des tubercules. Il est aussi le spécifique le plus sûr de tout état scorbutique. Prix : 3 fr. le flac., et 8 fr. la bout. de 1 kilogramme. — Les Tablettes d'Iodure d'Amidon moins actives servent aussi au même usage. La Boîte : 3 fr. — HUILE IODÉE, formule de l'Académie, le flacon.

de 125 gr., 1 fr. 50 c.; la bouteille de 600 gr., 6 fr. Ether hydriolique pour inhalation, le flacon, 4 fr. Appareil pour le respirer, 5 fr.—Chez l'inventeur, 6; passage Sainte-Croix-de-la-Brettonnerie, pour les expéditions et la vente en gros, à la Manufacture de produits chimiques de QUESNEVILLE.

ROB INJECTION TANNIN
(Guérison des Syphilis, Dartres). Pour le détail, pharmacie SAFFROY, faubourg St-Denis, 9, à Paris, et chez tous les pharmaciens de France. Pour les expéditions, à M. PAGUE, rue Richer, n° 45, à Paris.

PLUS DE COPAHU Citrate de Fer. Sirop sûr, prompt, arrête desuite Ecoulements, fleurs blanches. Ilac. 5 f. Dépuratif végétal, autorisé contre dartres, syphilis, etc., flacon 5 f. BAINS de LAIT parfumés 1 f. le sachet. Chez CHABBE, pharmacien, rue Vivienne, 36, Paris (aff.)

COURS COMPLET DE LANGUE FRANÇAISE
10 volumes publiés en plus de 100 liv. — L'ouvrage complet: Grammatical, littéraire, philosophique, politique, moral et religieux et essentiellement pratique. — 37 francs 50 centimes, soit, 3 f. 75 c. chaque volume.

MÉTHODE RATIONNELLE, PROGRESSIVE ET ANTI-UNIVERSITAIRE.
à l'aide de laquelle on peut, dans un très court espace de temps, se rendre maître de toutes ses pensées et de la langue française: par Bescherelle jeune, Professeur de langues anciennes et modernes. — Partie élémentaire: Lecture, 1 vol. — Grammaire, avec exercices et corrigés, 3 vol. — Logique, avec modèles d'analyse, 2 vol. — Partie littéraire: synonymes, exercices et corrigés, 2 vol. — Poésie, 1 vol. — Rhétorique, 1 vol. — Tous ceux qui suivront ce cours seront non-seulement en état de bien parler et de bien écrire, mais encore de faire un discours correct.— 70 livraisons ou 6 volumes brochés sont en vente. — On souscrit à Paris chez l'auteur, rue Rivoli, 10. — Envoyer un mandat sur la poste de 37 fr. 50 c. et l'on recevra franco. — On peut s'adresser également à l'internetaire, rue Monthabor, 12, et à Aix, chez M. Aubin, libraire à Aix et à Arles.

TRAITEMENT PAR L'IODE

D'après la méthode et avec les nouveaux produits préparés par le docteur QUESNEVILLE.

Poudre d'iodure d'amidon.
L'IODURE D'AMIDON (1), nouveau produit médicamenteux que le docteur QUESNEVILLE vient de faire connaître aux médecins, est un composé iodé destiné à remplacer l'iodure et les iodures dans tous les cas où ces derniers sont employés à l'intérieur.

L'iodé, là où il n'est pas destiné à agir comme irritant à l'état de teinture aqueuse ou alcoolique, comme on l'emploie dans l'hyro-cèle ou dans quelque abcès froids serofuleux, doit alors être employé à l'état d'iodure d'amidon, car les iodures n'agissent bien à l'intérieur qu'autant qu'ils se transforment facilement en acide hydriodique, nul composé n'est plus propre à se transformer ainsi, que l'iodure d'amidon.

Par suite de cette décomposition intérieure si facile et si prompte, le travail qui se produit intérieurement ne cause au malade aucune fatigue; les organes absorbent tout l'iodé qui leur est offert en combinaison avec l'amidon, et comme rien n'est rejeté, on peut, ce qui est un avantage immense, obtenir des guérisons promptes et complètes avec très peu de médicament. De la possibilité de guérir des maladies syphilitiques graves et anciennes avec ce composé, la où l'iodure de potassium échoue complètement, ou, s'il n'échoue pas, là où il cause à côté du mal principal une autre maladie aussi grave, des inflammations sourdes et profondes. — *Prix du Flacon de Poudre de 50 grammes: 3 fr.*

Sirop d'iodure et d'amidon soluble.
Un des emplois les plus heureux que le docteur QUESNEVILLE ait fait du SIROP D'IODURE D'AMIDON, est sa substitution à l'huile de foie de morue dans toutes les maladies où cette huile est recommandée. Il est reconnu aujourd'hui que le sirop d'iodure d'amidon agit beaucoup plus favorablement (plus promptement) que l'huile de foie de morue qui, d'après l'Académie, ne doit d'ailleurs sa vertu qu'à un peu d'iodé qu'elle renferme naturellement. Voici, du reste, comment s'exprime, sur le sirop d'iodure d'amidon, un médecin fort compétent qui, malade, l'a expérimenté sur lui-même: « Votre sirop d'iodure d'amidon fait merveille ici; je n'ai pu supporter l'huile de foie de morue, et cette préparation, que je lui ai substituée, m'a fait éprouver beaucoup de soulagement. »

Le sirop d'iodure d'amidon est conseillé aux personnes qui craignent d'être atteintes de la poitrine, ou qui même déjà ont le germe des tubercules. Ce sirop est encore le spécifique le plus sûr de tout état serofuleux. Les personnes qui ont la peau luisante, gonflée, dont les glandes sont engorgées, devront surtout faire usage de ce sirop. Dépuratif puissant, il devra aussi être recommandé pour purifier le sang. Il donne du ton aux organes, aide au jeu des fonctions, et aux personnes qui ont des tendances à la serofité, nous conseillons le régime du sirop d'iodure d'amidon comme une nécessité. — *Pr x du Flacon du Sirop: 3 fr.; la bouteille de 1 kil., 8 fr.*

(1) Nous préparons deux espèces d'iodure d'amidon, l'un soluble, l'autre non soluble. — Le soluble sert à faire des solutions pour le Sirop — Le non soluble, des pastilles, des pilules ou des boîtes. Quant on veut prendre l'iodure d'amidon à haute dose, il vaut mieux prendre le poudre non soluble. — Nous désigner lequel des deux iodures on veut. Le prix est le même: au kil., 32 fr. et 40 fr. par divisions pour pharmaciens.

Tablettes d'iodure d'amidon.
A tous ceux qui sont jaloux de se conserver en bonne santé, nous conseillerons, comme mesure hygiénique, chaque matin, ou dans la journée, une tablette ou deux d'iodure d'amidon du docteur QUESNEVILLE; mais à ceux qui ont des tendances à être atteints de la poitrine, qui ont le germe de la serofité, nous conseillerons comme une nécessité le régime à l'iodure d'amidon, soit en tablette ou en sirop.

Les tablettes d'iodure d'amidon conviennent donc un peu à tout le monde, ce sont des pastilles de précaution. *Prix de la Boîte: 3 fr.*

Ether hydriodique.
L'ETHER HYDRIODIQUE (iodhydr'que) a été essayé avec succès par plusieurs médecins, d'une manière toute spéciale, contre la phthisie pulmonaire, et l produit des effets certains et très heureux; agit encore d'une manière constante dans la toux, qu'il fait cesser; les quintes deviennent peu à peu plus rares moins pénibles et exemptes de la douleur vive et brûlante que les accompagnent souvent; l'expectoration devient plus facile, la respiration plus ample; les malades se sentent mieux respirer, comme ils le disent. Cet éther ne s'emploie que sous forme d'inhalation, à l'aide d'un appareil particulier, très simple, de l'invention du docteur QUESNEVILLE.

L'emploi de la vapeur d'éther hydriodique dans le traitement de la phthisie pulmonaire est aujourd'hui un fait acquis à la science et à la thérapeutique de l'iodé. Des praticiens éminents, des professeurs de facultés, des médecins des hôpitaux, en ont constaté le résultat et la préférence qu'on doit lui accorder sur la vapeur d'iodé qui irrite et est dangereuse. *Prix du Flacon: 4 fr. Appareil pour le respirer: 5 fr.*

Huile iodée (formule de l'Académie).
L'iodé dissout dans l'huile, non à l'état de simple mélange, mais à l'état de combinaison particulière, est-il, sous cette forme, un bon médicament? M. Guibourt affirme que oui, et il ajoute même: l'huile iodée est un médicament d'une haute valeur!

L'huile iodée que nous préparons contient un demi pour cent d'iodé; elle se vend par flacons de 125 grammes, ou par bouteille de 600 grammes; elle n'est déliée que sous notre cachet, et revêtu de notre étiquette: *Prix du Flacon 1 f. 50; de la Bout. 6 f.*

Comme les médicaments à base d'iodé peuvent être dangereux quand ils sont mal préparés, il en faut avoir confiance que dans les flacons qui portent le cachet et l'étiquette du docteur QUESNEVILLE.

S'ADRESSER à la maison d'expédition fabrique de produits chimiques de QUESNEVILLE, passage Ste-Croix-de-la-Brettonnerie, 6, Paris. — A Lyon, chez Bruny. — A Marseille, chez Camois frères. — A Strasbourg, chez Muller. — A Besançon, chez Goguely. — A Bayonne, chez Poyla. — A Lille, chez Flamant. — A Rouen, chez Esprit. — A Nantes, chez Leray-Leprie. — A Toulouse, chez Abbadie. — A Montpellier, chez Bannet et Eymar.

ETRANGER. — St Pétersbourg, Hardy et Co. — Madrid, J. Simon. — Nice, Dalmas. — Constantinople, Ottom, Calleja. Seront nos dépositaires brevetés, en France et à l'étranger; ceux qui nous adresseront des demandes de produits s'en chargeront à leurs risques et périls et nous en régleront, dans le mois, le montant.

ADMIS A L'EXPOSITION.

M. MAYER FILS,

OPTICIEN DE PARIS,

Elève et neveu de M. Henri Philippe, opticien oculiste de la faculté de Médecine de Montpellier.

Vient d'arriver en cette ville avec un nouveau genre de verres pour toute espèce de vue.

Il se recommande spécialement à MM. les médecins qui traitent journellement des maladies d'yeux pour ses diverses Lunettes, recommandées tous les jours, par les plus célèbres médecins des principales villes d'Europe.

M. Mayer fils a fait des études spéciales et approfondies sur l'anatomie et la pathologie de l'œil; par suite de ses connaissances, il donne, à la simple inspection des yeux d'une personne, les verres qui sont les plus convenables, et remédie ensuite aux différentes aberrations de la vue, écueil contre lequel viennent se briser tous les efforts des opticiens ordinaires, peu versés dans les connaissances pathologiques et anatomiques de l'œil.

M. Mryer, de retour de Nîmes, où il vient d'installer un dépôt de son nouveau procédé de verres, sollicité par les médecins les plus distingués de cette localité, ne séjournera que 8 jours ici, se rendant ensuite à Marseille où il a un dépôt.

DERNIÈRES ATTESTATIONS:

Je soussigné, chirurgien en chef des hôpitaux de Nîmes, certifie que M. Mayer fils est un opticien très habile et que son expérience le met à même d'appliquer les verres qui sont les plus convenables; il peut justifier parfaitement la plus entière confiance dans sa spécialité.

Nîmes, le 13 novembre 1851.

M. MAYER reçoit en consultations de 10 h. à 5 h. du soir.
Sa demeure est, rue du Beuf, numéro 1, faisant angle à la rue d'Italie.



Autorisation accordée par le Gouvernement à LA VILLE DE TOULOUSE

Pour l'achèvement de l'ÉGLISE ST-AUBIN, les Salles d'Asile et le Dépôt de Mendicité.

CAPITAL: 1,200,000 f. — 1 f. LE BILLET.

LOT PRINCIPAL 100,000 f. VALEUR INTRINSEQUE

La Statue de CLÉMENTINE-ISAURE, sur un piédestal, en or massif.

4 lots de 25,000 f. chacun,	valent
4 lots de 5,000 id.	intrinsèque.
10 lots de 2,000 id.	

500 Lots d'une valeur d'achat de 1,000 à 100 fr.

recteur: M. GUSTAVE de LESPINASSE, rue St-Rome, 44, à Toulouse.

Sous la haute direction d'une commission nommée par le Conseil municipal de Toulouse.

Écrire franco, et couvrir par des mandats sur la poste.

Pour 50 c., on enverra la liste des N°s gagnants.

Dépôts des Billets, à Aix, chez MM. Aubin, Makaire et Deteuil, Libraires.

MANUEL DE LA SANTÉ
PAR F.-V. RASPAIL.
Prix: 1 fr. 25 c. — Chez Aubin, libraire à Aix.

ON S'ABONNE:
à AIX, chez AUBIN, Libraire.
à MARSEILLE, chez AUBIN, Libraire.

LE COURRIER DE MARSEILLE

un des plus grands journaux qui se publient dans le chef-lieu de notre département, il est tous les jours distribué dans Marseille, de 3 à 5 heures de l'après-midi, et, 3 heures après, ses Abonnés d'Aix peuvent le faire retirer à la librairie Aubin. Dans un moment où chacun est avide de connaître, dans le plus bref délai possible, les importantes nouvelles, soit qu'elles nous arrivent de Paris ou des localités qui nous entourent, on appréciera l'opportunité de la combinaison prise par l'administration du Courrier de Marseille, qui lui permet de servir ses Abonnés d'Aix presque en même temps que ceux de Marseille. — On s'abonne aux librairies d'AUBIN, à Aix et à Arles.

AVIS. — On trouvera des HUITRES VERTES à l'Hôtel de la Mute-Noire.

LIBRAIRIES D'AUBIN, A AIX ET A ARLES,

BELLES ET UTILES

ÉTRENNES

LIVRES ILLUSTRÉS

Les Livres sont aujourd'hui, sans contredit, les plus beaux et les plus utiles CADEAUX que l'on puisse offrir à la jeunesse de notre époque, ce sont des ÉTRENNES qui permettent de réaliser le précepte ancien qui prescrit de réunir l'utile à l'agréable.

PILULES DEHAUT

Le PURGATIF se prend toujours en mangeant, et il opère d'autant mieux que les aliments et les boissons pris en même temps sont plus fortifiants, ce qui évite la fatigue et permet de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui conviennent le mieux pour ne pas gêner les occupations. Ces avantages sont constatés à Paris par un succès de près de 20 ans (brochure gratuite). Boîtes de 5 fr. et 2 fr. 50 c. — A Paris, pharmacien DEHAUT, faubourg Saint-Denis, 148; dépôt à Aix, chez M. MICHEL, pharmacien.

2^e ÉTAGE
A LOUER
SUR LE COURS, 55.
S'adresser à notre Bureau.

GRANDE ET NOUVELLE

CRÈCHE PROVENÇALE

Encouragés par les succès qu'ils ont obtenus depuis l'ouverture de la nouvelle Crèche provençale, les sieurs Benoit frères et Compagnie, pour mériter et obtenir de plus en plus la bienveillance publique, ont apporté cette année encore des changements et des améliorations notables à cet intéressant spectacle.

Parmi les tableaux qui orneront pour la première fois la scène, deux surtout sont recommandés à l'attention du public:

LA PLACE DU PALAIS DE JÉRUSALEM. — Ce tableau en relief, offre une perspective des plus vraies. À droite, à gauche, les maisons sont entourées d'une colonnade sous laquelle circule la foule. Les balcons, les fenêtres se remplissent de monde pendant le défilé du cortège des mages. Le palais du roi Hérode, placé au fond du tableau, termine magnifiquement ce point de vue.

LA SALLE DU TRÔNE. — Ce tableau est d'un effet ravissant; son style, ses colonnes dorées, ses tentures de soie et de velours, ses lustres de cristal, reproduisent, avec une illusion des plus complètes, une salle d'Orient; Hérode y paraît accompagné de toute sa cour, et vient s'asseoir sur un trône resplendissant d'or et de pierreries. Enfin, rien n'a été omis pour rendre ce tableau plein de vérité: la mise en scène est des plus recherchées, et le mécanisme a été confectionné avec un soin minutieux.

L'ouverture de la Crèche a eu lieu le 26 décembre, seconde fête de Noël.

Les Représentations continueront tous les jours, sans interruption, jusqu'au dimanche, jour de la Purification.

NOTA. — Les personnes qui désireront avoir des Représentations particulières s'adresseront rue du Louvre, 13, aux sieurs BENOIT.

Rue du PONT-MOREAU 2, **AU FIDÈLE BERGER**, PONT-MOREAU 2, A AIX.

Le sieur AUDIBRAN, CONFISEUR, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, par suite des améliorations apportées dans le mode de sa fabrication, il peut livrer à des prix excessivement modiques, ses bons et friands produits.

On est assuré de trouver chez lui une grande variété de NOUGATS étrangers, Bombons fins, Papillotes, Marrons à la vanille, Fruits secs, etc., une prodigieuse quantité de cartonnages dans les formes les plus gracieuses, et dont la vue seule captive l'envie des consommateurs.

Spécialité des délicieux biscuits: Flouklout de Wissembourg; — le Savarin à la Félix; — Brioche au beurre; — le Maccaron chinois; — le Pâté de Nîmes, etc., etc.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, à Aix en l'Hôtel-de-Ville, le 29 décembre 1851. — Le Maire de la ville d'Aix,